

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseil municipal du vendredi 20 mars 2026 19:30

En exercice : 15

Présents : 15

Excusés : 0

Absents : 0

Date de la convocation :
16/03/2026

Président de séance :
Philippe BUSSERON

Secrétaire de séance :
Marc PROVOST

Rapporteur : Philippe
BUSSEON

N° interne de l'acte :
0820032026

N° de feuillet :

vendredi 20 mars 2026, le Conseil Municipal de Commune de BAYET s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle du Conseil Municipal .

Membres présents :

Philippe BUSSEON, Bruno LAMOUCHE, Michel POUYET, Angélique DUBOCAGE, Christophe LACOMBE, Véronique LARONDE , Joffrey MASSON, Nathalie MAY, Sylvie FRANCES, Marc PROVOST, Christian DUBOCAGE, Alexandre QUILLERET, Manon GONNIN, Emilie BRUNET, Morgane ANTOINE

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres Absents :

Création des commissions municipales

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi, je vous propose de créer cinq commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil.

La Commission **Enfance, Jeunesse et Social.**

La Commission **Travaux, Voirie.**

La Commission **Espaces Verts,**

La Commission **Communication, Associations.**

La Commission **Administration générale.**

Je vous propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, chaque membre pouvant faire partie de une à cinq commissions.

Je vous propose donc, Mesdames, Messieurs, d'adopter la délibération suivante :

Article 1 : Le Conseil Municipal adopte la liste des commissions municipales suivantes :

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

- 1 - Commission Enfance, Jeunesse et Social
- 2 - Commission Travaux, Voirie
- 3 - Commission Espaces Verts,
- 4 - Commission Communication, Associations
- 5 - Commission Administration générale

Article 2 : Chaque membre pouvant faire partie de une à cinq commissions.

Article 3 : après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

1 - Commission Enfance, Jeunesse et Social

- Madame Nathalie MAY, Madame Angélique DUBOCAGE, Madame Emilie BRUNET, Madame Manon GONNIN, Madame Morgane ANTOINE

2 - Commission Travaux, Voirie :

- Monsieur Christian DUBOCAGE, Madame Angélique DUBOCAGE, Monsieur Alexandre QUILLERET, Monsieur Christophe LACOMBE, Monsieur Michel POUYET, Monsieur Marc PROVOST

3 - Commission Espaces Verts :

- Madame Véronique LARONDE, Madame Emilie BRUNET, Monsieur Alexandre QUILLERET, Monsieur Joffrey MASSON, Monsieur Christian DUBOCAGE

4 - Commission Communication, Associations :

- Madame Véronique LARONDE, Madame Nathalie MAY, Madame Sylvie FRANCES, Madame Manon GONNIN, Madame Morgane ANTOINE

5 - Commission de l'administration générale :

- Monsieur Bruno LAMOUCHE, Madame Nathalie MAY, Monsieur Christian DUBOCAGE, Madame Véronique LARONDE

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 15 voix Philippe BUSSEON, Bruno LAMOUCHE, Michel POUYET, Angélique DUBOCAGE, Christophe LACOMBE, Véronique LARONDE, Joffrey MASSON, Nathalie MAY, Sylvie FRANCES, Marc PROVOST, Christian DUBOCAGE, Alexandre QUILLERET, Manon GONNIN, Emilie BRUNET, Morgane ANTOINE

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

Le Secrétaire de séance,
Marc PROVOST



Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié
conforme au registre.
Le Maire



Certifié exécutoire : 23/03/2026
Transmis au contrôle de légalité le : 23/03/2026
Publié le : 23/03/2026